



ODDO BHF AVENIR EURO

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 28 juin 2024

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Deloitte et Associés

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	8
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	41
ANNEXE SFDR	43

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé « Actions des pays de la zone euro ».

1.2 Objectif de gestion

L'objectif de gestion est la croissance du capital à long terme en surperformant l'indice de référence MSCI EMU SMID CAP Net Return sur un horizon de placement minimum de cinq ans, tout en prenant en compte des critères ESG.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Le Fonds peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.
La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion

restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 95,89%

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds n'a pas utilisé d'instruments dérivés ou de techniques de gestion efficaces au cours de l'exercice considéré.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

1.8 Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 28 juin 2024.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2023-24

L'année fiscale juin 2023-2024 aura été marquée par les principales évolutions suivantes :

1/ L'explosion du thème de l'intelligence artificielle : principal symbole de cette révolution, la multiplication par trois sur la période du cours de Nvidia, le leader des puces spécialisées dans l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle, ou la généralisation des usages de Chat GPT. Chacun est persuadé de l'importance de cette révolution qui touche la plupart des secteurs, plus difficile d'obtenir un consensus sur son rythme d'adoption ou de ses conséquences finales.

2/ Les effets de la crise du Covid ne sont pas totalement éteints : 4 ans après la crise, on en constate encore des conséquences importantes sur les sociétés, même si elles s'estompent. Il est toujours difficile de trouver certaines pièces, au premier rang dans l'aéronautique. En sens inverse, les stocks créés lors de la crise logistique post covid sont beaucoup plus lents que prévus à se résorber, notamment dans l'industrie ou les medtechs.

3/ Une économie stabilisée : si on exclut le dynamisme toujours insolent de l'économie américaine et plus marginalement de l'Inde, le reste du monde, Europe et Chine en tête, demeure en deçà des moyennes 10 ans, portant la croissance mondiale vers 2,6% en 2023, 2024 et 2025, loin des 4% de 2017, ou de la moyenne de 3,2% depuis 1973. La stagnation de la croissance de la zone euro reste patente, et les PMI de juin 2024 ne laissent pour l'instant pas présager d'une quelconque reprise de la croissance.

4/ Tension sur la France en toute fin de période : la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, et les incertitudes politiques qu'elle aura créées, ont généré une tension importante sur la dette française, faisant progresser le spread OAT Bund de plus de 35 pbs, et créant une pression particulière sur les actions françaises.

2.2 Performances

Dans ce contexte, le fonds ODDO BHF Avenir Euro progresse de 6,0% contre 8,5% pour son indice de référence. L'exposition sectorielle aura été relativement neutre sur la performance, nous avons marginalement souffert de notre sur exposition à la France en fin de période, puisque les actions françaises représentent 35% du portefeuille contre 20% de l'indice.

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Avenir Euro CI-EUR	5,99%	8,52%
ODDO BHF Avenir Euro CN-EUR	5,98%	
ODDO BHF Avenir Euro CP-EUR	6,22%	
ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	4,95%	
ODDO BHF Avenir Euro DI-EUR	6,01%	
ODDO BHF Avenir Euro GC-EUR	5,99%	

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

2.3 Mouvements

En termes d'acquisitions significatives, notons la constitution d'une position dans KION GROUP AG (logistique, Allemagne), qui bénéficie de la progression de l'automatisation de la logistique partout dans le monde. Nous avons renforcé notre position sur l'industrie des chèques de service au travers des deux leaders mondiaux : EDENRED et PLUXEE NV. Nous avons enfin construit une position dans GERRESHEIMER AG qui va livrer Lilly et Novo Nordisk, les deux leaders à venir du marché de la lutte contre l'obésité.

En termes de cessions, nous avons réduit notre position en VALMET (équipementier du marché du papier, Finlande) suite à une déception de l'évolution du marché en volume, en BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES (équipementier en semiconducteur, Hollande) suite à la forte croissance du titre et en ALTEN (recherche externalisée, France) suite à des résultats décevants, tant en croissance qu'en marge.

En termes de performance, notons la bonne performance de Suess Microtech et de Besi ou ASMI, qui bénéficient de la vague Intelligence Artificielle, et de Safran (aéronautique, France) qui bénéficie de la belle reprise du transport aérien. En sens inverse, notons la forte baisse de Edenred, dont nous avons profité pour nous renforcer, et de ST Microelectronics et Soitec, qui ont souffert du déstockage dans l'électronique et du fort ralentissement des ventes de voitures électriques.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devise
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/19.06.24	23 892 099,48	3 999 247,03	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 22/23.08.23	19 956 275,62		EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/13.12.23	18 905 549,42	7 960 482,09	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/21.08.24	17 895 788,30	696 408,69	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 22/18.10.23	16 911 448,15	6 980 850,33	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/15.05.24	13 939 621,34		EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/20.03.24	12 935 361,01	6 000 484,90	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/17.04.24	12 930 176,85		EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/17.01.24	11 935 111,03	1 998 110,35	EUROS
ODDO BHF Avenir Euro	Deutschland 0% 23/21.02.24	10 925 441,06	4 995 150,00	EUROS

2.4 Perspectives

L'année qui s'annonce porte toujours son lot d'incertitudes : 1/ le contexte politique n'est pas très rassurant, dans un contexte de tensions fortes, et alors que les élections américaines s'approchent, 2/ le contexte économique demeure incertain, alors qu'une reprise hypothétique, auparavant attendue au H2, semble désormais s'éloigner à l'année suivante. Dans cet environnement, nous maintenons inchangée notre politique d'investissement centrée sur des entreprises rentables quelles que soient les circonstances, leaders mondiales et bien gérées.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

ODDO BHF AVENIR EURO

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Oddo BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF AVENIR EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF AVENIR EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

ODDO BHF AVENIR EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS DES PAYS DE LA ZONE EURO

<p>RAPPORT ANNUEL 28/06/2024</p>
--

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	395 546 710,30	427 801 349,72
Actions et valeurs assimilées	378 327 847,30	396 879 659,72
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	378 327 847,30	396 879 659,72
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	17 218 863,00	30 921 690,00
Négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	17 218 863,00	30 921 690,00
<i>Titres de créances négo-ciables</i>	17 218 863,00	30 921 690,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	5 013 303,20	70 882,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 013 303,20	70 882,20
Comptes financiers	69 870,24	10 596 683,24
Liquidités	69 870,24	10 596 683,24
Total de l'actif	400 629 883,74	438 468 915,16

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	363 419 652,76	403 201 029,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	9 637 420,34	11 707 989,52
Report à nouveau (a)	0,00	9,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	19 431 180,33	20 578 053,43
Résultat de l'exercice (a, b)	2 036 618,65	-3 311 877,19
Total des capitaux propres	394 524 872,08	432 175 204,89
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 365 508,57	6 293 710,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 365 508,57	6 293 710,27
Comptes financiers	4 739 503,09	0,00
Concours bancaires courants	4 739 503,09	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	400 629 883,74	438 468 915,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	256 763,16	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 383 193,20	6 504 507,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	704 247,06	286 712,10
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	22 932,98	55 939,78
TOTAL (I)	8 367 136,40	6 847 159,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 245,27	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	20 245,27	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 346 891,13	6 847 159,47
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 993 940,29	10 471 198,26
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 352 950,84	-3 624 038,79
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-316 332,19	312 161,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	2 036 618,65	-3 311 877,19

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM, Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié.

La devise de la comptabilité est l'EURO.

REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants.
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg,

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :
 - d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
 - d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents, Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes :	Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché, La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné, Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion, Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus	Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.
Comptabilisation des frais de transaction	Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs

mais réparti les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Affectation des Sommes distribuables (revenus et plus-values)

Sommes distribuables	CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, CN-EUR Parts de capitalisation	DI EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

Parts CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, et CN-EUR : capitalisation

Parts DI-EUR : distribution (totale ou partielle annuellement sur décision de la Société de Gestion)

INFORMATION SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, CP-EUR, GC-EUR et CN-EUR	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Part CR-EUR	2 % TTC maximum
		Part CI-EUR, DI-EUR GC-EUR et CN-EUR	1 %TTC maximum
		Part CP-EUR	0,8% TTC
Commission de surperformance	Actif net	<p>Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net Return)), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive^(*)</p> <p>Parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID (Net return)), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées^(*)</p>	
Acteurs percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	<p><u>Actions</u> : selon les marchés, avec un maximum de 0,50 % TTC avec un minimum de 7,50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères</p> <p><u>Obligations</u> : 0,03 % TTC maximum avec un minimum de 7,50 € HT</p> <p><u>Instruments monétaires et dérivés</u> : Néant</p>	
-Société de gestion : 100 %			

* Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul. • En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

- Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

- Pour les parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliqué aux parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR :

Année	Valeur liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une commission de surperformance	Commentaire
1	105,00	5,0%	-1,0%	6,0%	0,0%	OUI	Surperformance annuelle
2	91,30	-13,1%	-5,1%	-8,0%	-8,0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94,09	3,1%	1,1%	2,0%	-6,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89,09	-5,3%	-6,3%	1,0%	-5,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100,88	13,2%	11,2%	2,0%	-3,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102,91	2,0%	1,0%	1,0%	0,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans)
7	99,83	-3,0%	-1,0%	-2,0%	-2,0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96,83	-3,0%	-8,0%	5,0%	0,0%	OUI	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliqué aux parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR

Année	Valeur liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une commission de surperformance	Commentaire
1	105,00	5,0%	-1,0%	6,0%	0,0%	OUI	Surperformance annuelle ET performance absolue positive sur l'année
2	91,30	-13,1%	-5,1%	-8,0%	-8,0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94,09	3,1%	1,1%	2,0%	-6,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89,09	-5,3%	-6,3%	1,0%	-5,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100,88	13,2%	11,2%	2,0%	-3,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102,91	2,0%	1,0%	1,0%	0,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans)
7	99,83	-3,0%	-1,0%	-2,0%	-2,0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96,83	-3,0%	-8,0%	5,0%	0,0%	OUI	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8 mais la performance absolue annuelle est négative : pas de paiement de commission de surperformance

Changements intervenus pendant l'exercice :

Néant.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	432 175 204,89	422 330 561,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	63 031 714,63	43 951 807,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-118 166 478,92	-89 570 151,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 240 031,65	33 168 587,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 356 253,98	-10 483 772,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 520 973,84	-1 545 578,31
Différences de change	-3 988,64	4 789,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 314 259,75	42 312 012,52
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	79 572 219,66	80 886 479,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	80 886 479,41	38 574 466,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-4 913 074,80	-3 654 939,34
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-714 072,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 352 950,84	-3 624 038,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	394 524 872,08	432 175 204,89

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Titres de créances négociés sur marche regl. ou ass	17 218 863,00	4,36
	Total Titres de créances	17 218 863,00	4,36
	Total Actif	17 218 863,00	4,36
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
	Total Passif	0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
	Total Hors-bilan	0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	17 218 863,00	4,36						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							69 870,24	0,02
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							4 739 503,09	1,20
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	17 218 863,00	4,36								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	69 870,24	0,02								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 739 503,09	1,20								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	22 015 153,72	5,58						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	1 119 751,65	0,28						
Comptes financiers	33 318,77	0,01	20 423,41	0,01	13 311,51	0,00		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	321 197,28	0,08						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Total des créances	Autres créances	4 978 707,30
	Coupons et dividendes	34 595,90
		5 013 303,20
Total des dettes	Autres dettes	793 706,71
	Charges externes prov	571 801,86
		1 365 508,57
Total dettes et créances		3 647 794,63

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	116 253,35	39 355 943,38
Titres rachetés durant l'exercice	-138 252,34	-45 985 469,25
Solde net des Souscriptions / Rachats	-21 998,99	-6 629 525,87

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	39,599	15 939 216,44
Titres rachetés durant l'exercice	-29,886	-11 617 232,20
Solde net des Souscriptions / Rachats	9,713	4 321 984,24

	En parts	En montant
PART CP-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,00	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-1 592,73	-3 487 657,76
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 592,73	-3 487 657,76

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	13 520,849	2 591 733,17
Titres rachetés durant l'exercice	-24 961,004	-4 739 184,69
Solde net des Souscriptions / Rachats	-11 440,155	-2 147 451,52

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	45 537,253	5 144 821,64
Titres rachetés durant l'exercice	-186 956,239	-22 337 019,81
Solde net des Souscriptions / Rachats	-141 418,986	-17 192 198,17

	En parts	En montant
PART DI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-261,113	-29 999 914,91
Solde net des Souscriptions / Rachats	-261,113	-29 999 914,91

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	10 376,91
Montant des commissions de souscription perçues	10 376,91
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	10 376,91
Montant des commissions de souscription rétrocédées	10 376,91
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CP-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	7,97
Montant des commissions de souscription perçues	7,97
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	7,97
Montant des commissions de souscription r�troced�es	7,97
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

	28/06/2024
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion	3 367 088,80
Commission de surperformance	26 470,99
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART CI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	926 851,61
Commission de surperformance	2 153,69
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART CP-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion	32 299,10
Commission de surperformance	368,58
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	123 413,76
Commission de surperformance	5 023,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	232 742,85
Commission de surperformance	60 790,72
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART DI-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion	1 216 736,82
Commission de surperformance	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	28/06/2024
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	9,75
Résultat	2 036 626,08	-3 311 877,19
Total	2 036 626,08	-3 311 867,44

	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-55 255,43	-2 102 205,42
Total	-55 255,43	-2 102 205,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	932 886,61	-420 706,10
Total	932 886,61	-420 706,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART CP-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 332,11	-14 180,97
Total	20 332,11	-14 180,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	110 949,21	-60 634,18
Total	110 949,21	-60 634,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	123 121,92	-122 266,43
Total	123 121,92	-122 266,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	904 580,42	0,00
Report à nouveau de l'exercice	3,81	0,00
Capitalisation	0,00	-591 874,34
Total	904 584,23	-591 874,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	831,179	
Distribution unitaire	1 088,31	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	9 637 420,34	11 707 989,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 431 180,33	20 578 053,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	29 068 600,67	32 286 042,95

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 466 724,94	8 151 349,92
Total	8 466 724,94	8 151 349,92
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 914 852,95	4 318 115,57
Total	4 914 852,95	4 318 115,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CP-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	86 739,96	234 415,99
Total	86 739,96	234 415,99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	581 660,57	634 074,76
Total	581 660,57	634 074,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	656 797,14	1 370 017,81
Total	656 797,14	1 370 017,81
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	2 891 164,72	4 913 074,80
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 470 660,39	12 664 994,10
Capitalisation	0,00	0,00
Total	14 361 825,11	17 578 068,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	831,179	1 092,292
Distribution unitaire	3 478,39	4 497,95

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	172 252 750.34	171 249 048.62	171 531 588,91	378 343 122,16	303 642 712.40
Nombre de titres	507 085,826	529 084.816	608 572,616	998 121,805	1 028 131.791
Valeur liquidative unitaire	339,69	323.67	281,85	379,05	295,33
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0.10	-3.97	-1.68	-0.56	-4.35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16.69	15.40	34.32	17.10	3.19
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CI-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	100 324 807,52	90 946 263.69	86 588 745,25	163 144 113,11	209 080 541.23
Nombre de titres	247,668	237.955	262.256	616.539	616.539
Valeur liquidative unitaire	405 077,79	382 199.42	330 168,78	439 612,38	339 119.73
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	3 766.68	-1 768.00	2 189,36	3 181.97	-2 713.10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	19 844.52	18 146.77	39 916,42	19 723,34	3 639.02
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CP-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	1 771 996,89	4 939 224.89	6 333 412,82	36 020 699,57	30 147 395.28
Nombre de titres	812,268	2 404.998	3 576,763	15 308,965	16 642.624
Valeur liquidative unitaire	2 181,54	2 053.73	1 770,71	2 352,91	1 811.45
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	25.03	-5.89	16,20	21,09	-13.09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	106.78	97.47	213,76	105,44	19.41
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

La VL a été divisée par 100 en date du 23/06/2017

PART GC-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	11 873 637,00	13 355 760.11	10 179 023,35	13 064 303,49	10 758 237.70
Nombre de titres	59 518,864	70 959.019	62 610,252	60 352,119	64 426.607
Valeur liquidative unitaire	199,49	188.21	162,57	216,46	166.98
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1.86	-0.85	1,07	1,56	-0.96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9.77	8.93	19.65	9.71	1.78
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CN-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	13 408 020,70	28 857 924.39	38 472 519,11	91 742 179,42	27 428 124.98
Nombre de titres	110 401,862	251 820.848	388 812,458	696 362,507	269 875.124
Valeur liquidative unitaire	121,44	114.59	98,94	131,74	101.63
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1.11	-0.48	0.65	0.95	-0.84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5.94	5.44	11.96	5.91	1.09
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

(**) Date de création :13/12/2017

PART DI-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020 (**)
Actif net	94 893 659,63	122 826 983.19	109 225 271,73	167 275 971,68	22 530 880.14
Nombre de titres	831,179	1 092.292	1 077,292	1 188,292	207.01
Valeur liquidative unitaire	114 167,53	112 448.85	101 388,73	140 770,08	108 839.57
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-541.86	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-442,97
Distribution unitaire sur résultat	1 088.31	-	662.84	856.50	128,18
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3 478,39	4 497.95	3 392.71	4 774,30	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

(**) Date de création : 07/05/2020

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TKH Group NV Certif	EUR	121 928	4 964 908,16	1,26
Sopra Steria Group SA	EUR	52 415	9 492 356,50	2,41
Virbac SA	EUR	22 275	7 272 787,50	1,84
Palfinger AG	EUR	62 204	1 380 928,80	0,35
SAFRAN SA	EUR	115 392	22 778 380,80	5,77
Krones AG	EUR	100 888	11 824 073,60	3,00
Carl Zeiss Meditec AG	EUR	20 786	1 364 600,90	0,35
Andritz AG	EUR	351 003	20 305 523,55	5,15
De'Longhi SpA	EUR	692 823	20 230 431,60	5,13
MTU Aero Engines AG	EUR	61 757	14 747 571,60	3,74
Ipsen	EUR	113 579	13 004 795,50	3,30
SEB SA Pref	EUR	50 354	4 813 842,40	1,22
PVA TePla AG	EUR	124 000	1 886 040,00	0,48
Metso Outotec Oyj	EUR	2 315 323	22 884 652,53	5,80
Gerresheimer AG	EUR	42 407	4 253 422,10	1,08
Almirall SA	EUR	1 220 661	11 474 213,40	2,91
Fluidra SA	EUR	618 004	12 044 897,96	3,05
Aixtron SE Reg	EUR	195 674	3 587 682,79	0,91
Icon Plc	USD	75 259	22 015 153,72	5,58
Edenred SA	EUR	153 151	6 035 680,91	1,53
SUESS MicroTec SE	EUR	151 585	9 322 477,50	2,36
Kion Group AG	EUR	182 267	7 124 817,03	1,81
Valmet Oyj	EUR	447 576	11 945 803,44	3,03
Gaztransport et technigaz SA	EUR	31 398	3 827 416,20	0,97
Rexel SA	EUR	412 351	9 962 400,16	2,53
Soitec	EUR	15 810	1 647 402,00	0,42
JOST Werke SE	EUR	205 714	8 845 702,00	2,24
BioMerieux SA	EUR	233 451	20 718 776,25	5,25
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	32 140	5 018 661,00	1,27
Jenoptik AG Reg	EUR	315 688	8 529 889,76	2,16
Dassault Systemes SA	EUR	24 866	877 769,80	0,22
Michelin SA	EUR	49 595	1 790 875,45	0,45
Pluxee NV	EUR	367 290	9 621 161,55	2,44
STMicroelectronics NV	EUR	451 232	16 634 667,68	4,22
GEA Group AG	EUR	76 548	2 977 717,20	0,75
SEB SA	EUR	114 134	10 911 210,40	2,77
Sodexo	EUR	210 093	17 647 812,00	4,47
ASM Intl NV Reg	EUR	17 042	12 130 495,60	3,07
Aalberts NV	EUR	19 888	754 152,96	0,19
Alten	EUR	16 358	1 676 695,00	0,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			378 327 847,30	95,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			378 327 847,30	95,90
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			378 327 847,30	95,90
Deutschland 0% 23/21.08.24	EUR	17 300 000	17 218 863,00	4,36
TOTAL Titres de créances négociables			17 218 863,00	4,36
TOTAL Titres de créances négociés sur marche régl. ou ass			17 218 863,00	4,36

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres de créances			17 218 863,00	4,36
Cpon.a.rec	USD	37 072,97	34 595,90	0,01
TOTAL Coupons et dividendes			34 595,90	0,01
CdtDiv S/R EUR	EUR	-472 509,43	-472 509,43	-0,12
CdtDiv Autres USD	USD	-344 195	-321 197,28	-0,08
DebDiv Titres EUR	EUR	3 551 732,42	3 551 732,42	0,88
DebDiv Titres USD	USD	1 162 852,9	1 085 155,75	0,28
DebDiv S/R EUR	EUR	20 593,32	20 593,32	0,01
DebDiv Autres EUR	EUR	321 225,81	321 225,81	0,08
TOTAL Autres dettes et créances			4 185 000,59	1,05
TOTAL Dettes et créances			4 219 596,49	1,06
OddoCie Par- CHF	CHF	19 665,42	20 423,41	0,01
OddoCie Par-EUR	EUR	-4 739 503,09	-4 739 503,09	-1,20
OddoCie Par- GBP	GBP	11 283,96	13 311,51	0,00
OddoCie Par- USD	USD	35 704,39	33 318,77	0,01
OddoCie Par- EUR	EUR	2 816,55	2 816,55	0,00
TOTAL Avoirs			-4 669 632,85	-1,18
TOTAL Disponibilités			-4 669 632,85	-1,18
Cion de gestion	EUR	-476 994,5	-476 994,50	-0,12
Cion performance	EUR	-94 807,36	-94 807,36	-0,02
TOTAL Frais			-571 801,86	-0,14
TOTAL TRESORERIE			-1 021 838,22	-0,26
TOTAL ACTIF NET			394 524 872,08	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2023	15 071 546	15 182 204	208

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2023 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variable*)	3 432 024	6	18 865 257	60

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2023 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit :
ODDO BHF Avenir Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500AL9FWP6H6AN295

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 31,62 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective du socle commun de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

	30/06/2024	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	100.0
Score ESG	7.3	100.0
Notation moyenne E	5.6	100.0
Notation moyenne S	5.4	100.0
Notation moyenne G	6.6	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	19.4	100.0
Investissements durables (%)	31.6	100.0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	NA	NA
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	26.2	26.1

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

30/06/2023		
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	97
Score ESG	7.7	97
Notation moyenne E	5.7	97
Notation moyenne S	5.5	97
Notation moyenne G	6.9	97
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	23.8	100
Investissements durables (%)	31.2	98.1
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	27.7	28

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient un objectif environnemental :

La contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 31,6 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 31,6 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (Exposition aux combustibles fossiles, Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2023 - 30/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Icon Plc	Santé	5,7 %	Irlande
Safran Sa	Industrie	5,6 %	France
Metso Outotec Oyj	Industrie	5,4 %	Finlande
Biomerieux	Santé	5,3 %	France
Stmicroelectronics Nv	Technologies de l'Information	5,1 %	Suisse
De'Longhi Spa	Consommation Discrétionnaire	4,9 %	Italie
Andritz Ag	Industrie	4,6 %	Autriche
Sodexo Sa	Consommation Discrétionnaire	4,4 %	France
Seb Sa	Consommation Discrétionnaire	4,3 %	France
Valmet Oyj	Industrie	3,6 %	Finlande

* 30/06/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

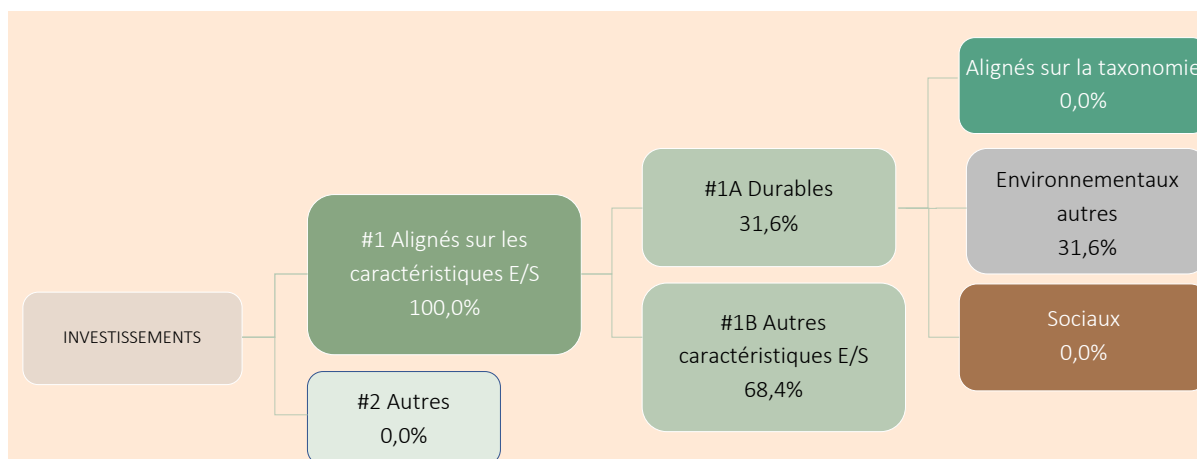
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent -0,3 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 0,3 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2024
Industrie	41,1 %
Santé	20,3 %
Technologies de l'Information	17,9 %
Consommation Discrétionnaire	14,0 %
Finance	1,5 %
Énergie	1,0 %
Obligations	4,4 %
Cash	-0,3 %

*Au 30/06/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

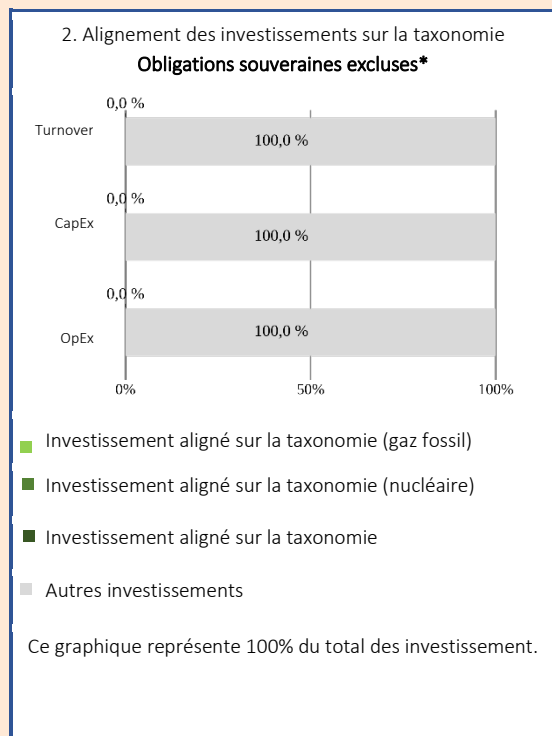
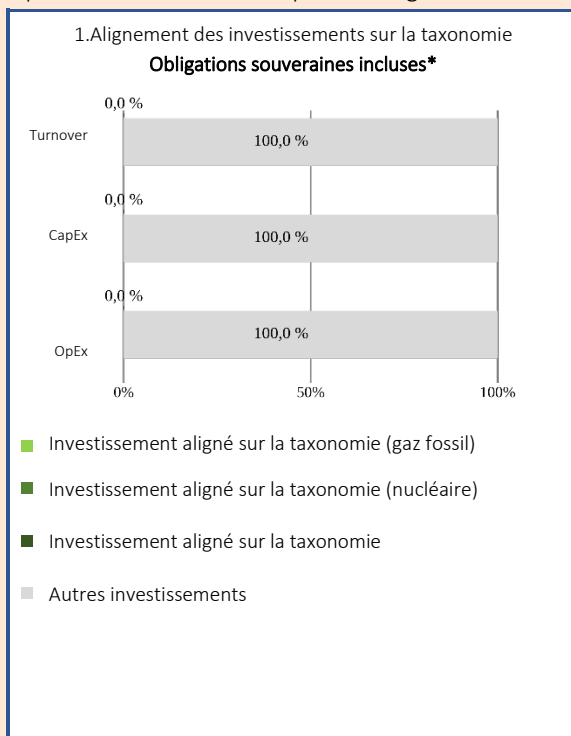
- Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans le nucléaire
 Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 31,6 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU SMID Cap (NR).

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

30/06/2024				
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	100.0	AA	99.8
Score ESG	7.3	100.0	7.3	99.8
Notation moyenne E	5.6	100.0	6.5	99.8
Notation moyenne S	5.4	100.0	5.1	99.8
Notation moyenne G	6.6	100.0	6.6	99.8
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	19.4	100.0	139.2	100.0
Investissements durables (%)	31.6	100.0	37.5	99.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	2.6	2.6
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	26.2	26.1	38.5	38.5